

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/196 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION EN MATIERE DE TELEPHONIE SUR IP : ACHAT DE MATERIEL ET DE SERVICES ASSOCIES. MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DE L'INFRASTRUCTURE

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à Mme GUIDICELLI Maria
Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme FILIPPI Marie-Xavière à M. CANIONI Christophe
M. GIACOBBI Paul à M. BARTOLI Paul-Marie
Mme NADIZI Françoise à M. CORDOLIANI René
Mme ORSONI Delphine à M. OTTAVI Antoine
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. LACOMBE Xavier
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique
M. TOMASI Petr'Antone à Mme POLI Laura Maria.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés relatifs à :

1 - Téléphonie sur IP : achat de matériel et de services associés. Maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure.

- l'acquisition de nouveaux matériels permettant l'évolution homogène de l'infrastructure de téléphonie sur IP,
- l'acquisition des licences associées,
- les services complets de mise en œuvre de ces matériels et logiciels (prestations de conseil, de conception de l'architecture, de livraison, de mise en marche, de configuration des équipements, de vérification de bon fonctionnement, de déploiement, de recette...),
- les services de garantie et de maintenance des matériels et logiciels,
- la fourniture de l'ensemble des documentations associées.

Les objectifs généraux du projet :

Ce projet permettra l'évolution homogène de l'infrastructure de téléphonie sur IP en fournissant à l'ensemble des agents de la collectivité un système en adéquation avec l'exigence actuelle du marché de la téléphonie et des services de communication associés à ce type de technologie (messagerie unifiée, services de partage documentaire, fax, visiophonie, etc.).

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum de 60 000 € HT /an, sur une durée d'un an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Autorisation de lancement et de signature de marchés publics de la direction de l'informatique et des techniques de communication

L'objet du présent rapport est de présenter et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant le marché suivant pour la direction de l'informatique et des techniques de communication :

1 - Téléphonie sur IP : achat de matériel et de services associés. Maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure

- l'acquisition de nouveaux matériels permettant l'évolution homogène, de l'infrastructure de téléphonie sur IP
- l'acquisition des licences associées,
- les services complets de mise en œuvre de ces matériels et logiciels (prestations de conseil, de conception de l'architecture, de livraison, de mise en marche, de configuration des équipements, de vérification de bon fonctionnement, de déploiement, de recette...),
- les services de garantie et de maintenance des matériels et logiciels,
- la fourniture de l'ensemble des documentations associées.

Les objectifs généraux du projet :

Ce projet permettra l'évolution homogène de l'infrastructure de téléphonie sur IP en fournissant à l'ensemble des agents de la collectivité un système en adéquation avec l'exigence actuelle du marché de la téléphonie et des services de communication associés à ce type de technologie (messagerie unifiée, services de partage documentaire, fax, visiophonie, etc.).

Il est envisagé de mettre en place un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum de 60 000 € HT /an, sur une durée d'1 an reconductible 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Je vous propose de m'autoriser à lancer les procédures désignées ci-dessus ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes afférents à ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.